

Le ministre Robert Perreault annonce la tenue d'un forum sur la citoyenneté

Lettre ouverte d'Hervé Bertrand de Ste Anne des Plaines 450-478-1734

| Publié le 27 juin 2000 à 21:22

Profitant du 25e anniversaire de la Charte des droits et libertés du Québec, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Robert Perreault, a annoncé la tenue d'un forum sur la citoyenneté à l'automne prochain. «Il existe une citoyenneté québécoise qui transcende les différences politiques, idéologiques et ethniques», a lancé le ministre mardi matin, à Montréal.

Le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration se tiendra les 21 et 22 septembre et réunira quelque 300 personnes des milieux social, économique et culturel québécois. Le gouvernement veut ainsi redéfinir le mot «citoyen» et, surtout, valoriser ce rôle dans une société démocratique.

«Notre défi sera de définir ce qui nous réunit plutôt que ce qui nous distingue», croit Robert Perreault.

Malgré le titre de la rencontre, le ministre indique qu'on ne discutera pas seulement de l'intégration des nouveaux arrivants. «Nous proposons de jeter les bases d'un véritable contrat civique pour tous les Québécois», explique M. Perreault. Ces débats conduiront à l'élaboration d'un plan d'action en vue de promouvoir l'exercice du droit de vote et de l'éligibilité, soit le droit de se faire élire.

Le ministère décrit d'ailleurs la citoyenneté comme «l'effort requis de chacun pour donner une impulsion, apporter sa contribution à l'élaboration des buts communs, à la mise en œuvre des moyens de bâtir un avenir meilleur tout en rendant le présent plus riche, plus stimulant».

Mon Opinons de : Un Politiciens véreux et corruptibles magouillait avec Lucien Bouchard Lucien Bouchard depuis l'annonce fait dans le Talk Chow de Jena Pierre Coallier et Robert Fauteux Avocat des Orphelins (es) ont annoncé se qui couterais approximativement un milliard et trois cent mille dollars, depuis se temps avocat de sœurs n'a jamais voulu indemniser les victimes orphelin pour Robert Perreault encore pire que lui 1-Les droits donc il parle si haut la Charte des droits et libertés du Québec ce n,es pas pour ses victimes mais pour le gouvernement qui fais ses coup en dessous,

N'as guère l'intention les aider, quand a Ministre Perreault qui a peut être valu son poste à été déloger il a dit que les victimes Orphelins de Duplessis, quand son patron Lucien Bouchard suggère de donner seulement trois millions pour les victimes du Génocide,

Robert Perreault Ministre de la sécurité publique il dit ont na pas adonner un sous aux victimes, ont voie a sa face même la collusion et la corruption de ses deux personnage dans la solidarité du Gangstérisme de la république Québécois

Quand dans le pays et la province qui se dit impartiale juste libre vont donner des résultats contre la corruption et la collusion la magouille la crasse le banditisme à cravate, tous cherche le pouvoir le même du Noble Maurice Duplessis, mais donc sa n'a pas changer cette culture mafioso a qui aurais le meilleurs poste tasser vous c'est moi qui s'en viens ont salit notre voisin pour monter de grade, ce n'est pas pour rien les docteurs, les avocats veulent ces poste tan convoité, pour obtenir des faveurs augmenter leur salaire a rien faire, pas besoin travailler 365 jour par année des vacance plus que la moyenne du Pays durant ce temps les citoyens ont peine à joindre les deux bout, pas grave les T.C et les batârd d'orphelins qui aillent ai diable se disent intérieurement.

Les politiciens qu'il soit du Fédéral au du Provincial même les sénateurs encore pire et sa jure devant le serment de la Rein Élizabeth II

Avant de pouvoir prendre son siège à la Chambre des communes et de voter, le député dûment élu doit prêter serment ou faire une affirmation solennelle d'allégeance ou de loyauté au souverain et signer le registre d'assermentation (un livre dont les pages portent en en-tête le texte du serment ou de l'affirmation). Quand un député prête allégeance à Sa Majesté la Reine en sa qualité de souveraine du Canada, il prête aussi allégeance aux institutions qu'elle représente et notamment au principe de la démocratie. Le député s'engage ainsi à servir les meilleurs intérêts du pays. Le serment qu'il prête, ou l'affirmation solennelle qu'il fait, sert à lui rappeler tout le poids des obligations et des responsabilités qu'il assume.

La source : http://www.parl.gc.ca/procedure-book-livre/document.aspx?sbdid=1A48A60F-44EC-4A7D-8D78-FC10505F56C7&sbpid=DF692579-BAA3-4BED-82E6-3A35DE6C8E39#_ftn2

Les sept critères pour les orphelins et orphelines de Duplessis n'ont jamais au grand jamais même pire ont envoyé a la battoire ses victimes innocents enfants de Dieu pas des enfants batârd ni les enfants du péché inventer par le gangstérisme de la religion catholique

Le serment d'Hippocrate

Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

1-Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

2-J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

3-Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

4-Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

5-Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

6-J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

7-Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque.

♪O Canada protégeras nos foyer et nos droit♪